

Avis de départ

Contrat n°: U230_ - __

(Remplir sans délai une demande d'admission pour tout nouveau salarié)

Nom et adresse du cabinet: _____

1. Données relatives à la personne assurée

N° d'assuré: _____

1.1 Nom: _____ Prénom: _____

Rue, n°: _____ NPA, localité: _____

Etat civil: célibataire marié/e divorcé/e veuf/veuve

Date du mariage : _____

partenariat enregistré dissolution du partenariat enregistré

Date de l'enregistrement: _____

1.2 Résiliation des rapports de travail ou des rapports d'assurance au:

jour	mois	année

1.3 La personne sortante présente-t-elle une **incapacité** de gain?

non oui

Dans l'affirmative, remplir le formulaire „Avis d'incapacité de gain“.

Lieu et date: _____

Signature du **propriétaire du cabinet**: _____

2. La prestation de libre passage (à remplir par la personne assurée disposant d'un avoir de vieillesse):

2.1 reste dans la fondation de prévoyance de la SSO.

si connu:

Nom et adresse du nouveau propriétaire du cabinet:

nouveau n° de contrat: U230_ - __

2.2 sera transférée à la nouvelle institution de prévoyance.

Nom et adresse de la nouvelle fondation:

Nom et adresse du nouveau propriétaire du cabinet:

Adresse de paiement (prière de joindre bulletin de versement)

Banque Poste Compte (si IBAN impossible): _____

IBAN (max. 34 chiffres): _____

Banque (nom, NPA, lieu, pays): _____

Code SWIFT (BIC): _____ Clearing/CB: _____

Le compte est libellé au nom de: _____

Remplir également le verso!

- 2.3 sera transformée en une **assurance de libre passage** (couverture des risques invalidité et décès), ou en un **compte de libre passage**. La police de libre passage exonérée du service des primes ou le compte de libre passage ne peuvent être constitués que si le transfert de la prestation de libre passage à une autre institution de prévoyance n'est pas possible (art. 3 et 4 Loi sur le libre passage).

La personne sortante souhaite la conclusion, ou l'ouverture:

- d'une police de libre passage (vieillesse et décès) auprès de Swiss Life (montant minimum 5 000 CHF).
Les conditions générales d'assurance de libre passage (polices de libre passage) peuvent être consultées à l'adresse www.swisslife.ch (Entreprises/Service à la clientèle/Documents contractuels).
- d'une police de libre passage (vieillesse et décès) auprès d'une autre compagnie d'assurances.
- d'un compte de libre passage auprès une fondation de libre passage.

- 2.4 est à **verser en espèces** (*joindre bulletin de versement*). Le versement en espèces n'est possible que dans l'un des cas suivants:

- la personne sortante résidant en Suisse, débute une nouvelle activité indépendante principale et n'est plus assujettie à la prévoyance professionnelle obligatoire (**joindre l'attestation de la Caisse de compensation AVS**).
- la personne sortante quitte définitivement la Suisse et s'installe dans un Etat tiers n'appartenant pas à l'UE ni à l'AELE (**joindre l'attestation d'établissement dans le nouveau pays de domicile**).
L'intégralité de la prestation de libre passage (PLP) peut donc être versée en espèces.
- la personne sortante quitte définitivement la Suisse et s'installe ou a un domicile dans un Etat tiers qui appartient à l'UE ou à l'AELE (**joindre l'attestation de départ remise par les autorités**).
La part surobligatoire de la prestation de libre passage (PLP) peut être versée en espèces. Le formulaire de demande nécessaire pour le versement supplémentaire en espèces de la part obligatoire de la prestation selon LPP peut être retiré auprès de l'Organe de liaison Fonds de garantie LPP (www.verbindungsstelle.ch).
- la personne sortante a droit à un montant qui est inférieur à sa cotisation annuelle personnelle (**voir certificat de prévoyance**).

Avez-vous procédé à des rachats dans la précédente institution de prévoyance dans les 3 ans avant la date de sortie? (**Si „oui“, veuillez joindre les attestations fiscales**) oui non

3. **Adresse de versement d'une police de libre passage, d'un compte de libre passage ou du montant en espèces correspondant à la prestation de libre passage ou à la prestation de vieillesse**

(Ne pas remplir lorsqu'une police de libre passage doit être conclue auprès de Swiss Life)

Banque Poste Compte (si IBAN impossible): _____

IBAN (max. 34 chiffres): _____

Banque (nom, NPA, lieu, pays): _____

Code SWIFT (BIC): _____ Clearing/CB: _____

Le compte est libellé au nom de: _____

(prière de joindre bulletin de versement)

IMPORTANT: En cas de versement en espèces, joindre en outre une attestation d'état civil (à demander par téléphone à la commune d'origine) ou une autre pièce officielle d'état civil, ainsi qu'une authentification de la signature (dans le cas d'une personne assurée mariée aussi du/de la conjoint(e) ou liée par un partenariat enregistré aussi du/de la partenaire enregistré(e)).

Lieu et date:

Signature de la **personne assurée** (*officiellement authentifiée en cas de versement en espèces*):

_____, _____

en cas de versement en espèces à une personne mariée:

Lieu et date:

Signature (*officiellement authentifiée*) du/de la **conjoint(e)**:

_____, _____

en cas de versement dans le cadre d'un partenariat enregistré:

Lieu et date:

Signature (*officiellement auth.*) du/de la **partenaire enr.:**

_____, _____

Prière d'adresser le présent formulaire à:

Fondation de prévoyance de la SSO
Münzgraben 2
3001 Berne